

## Rompre le lien entre ressources naturelles et conflits

La Commission européenne a proposé en mars 2014 un règlement législatif visant à assurer un approvisionnement responsable en minerais par les entreprises européennes lorsque celles-ci s'alimentent dans des zones à risque, pour la plupart en proie à des conflits armés endémiques.

L'objectif annoncé est de rompre le lien entre ressources naturelles et conflits en mettant fin à l'importation de minerais qui contribuent à assurer la continuité des conflits armés dans le monde.

Mais en proposant un schéma d'auto-certification volontaire et en limitant la portée de la législation à seulement 450 entreprises importatrices de minerais bruts (non finis ni transformés) sur le marché européen, la Direction Générale du Commerce loupe le coche.

L'impact sur le terrain et donc sur les populations affectées risque d'être minimal, les entreprises n'ayant que peu d'intérêt à proposer d'elles-mêmes des produits "propres" si l'on ne crée pas une obligation généralisée à tous ces acteurs.

En proposant un schéma d'auto-certification volontaire, l'impact sur le terrain et donc sur les populations affectées risque d'être minimal

### MARCHÉS PUBLICS : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Les entreprises visées par la législation, parmi lesquelles on compte aussi des fonderies, auront le choix de s'insérer dans un parcours tout au long duquel elles choisiront de faire preuve de "diligence raisonnable".

Chaque État membre aura désigné une autorité nationale qui récoltera ces données et les transmettra à la Commission européenne. Cette dernière dressera ensuite une liste d'importateurs responsables respectant le schéma. La Commission européenne aura l'obligation de puiser dans cette liste quand elle fera des appels d'offres dans le cadre des marchés publics les concernant.

Reste à savoir si les États membres suivront le mouvement en légiférant au niveau national pour une pareille mesure !



Une étude réalisée en décembre 2012 par SustainableAnalytics a déterminé comme suit ces 10 secteurs stratégiques : les équipements médicaux, l'aéronautique et la défense, l'équipement électronique, l'automobile, les services informatiques et les logiciels, les télécommunications, les semi-conducteurs, l'industrie diversifiée, la consommation électronique, l'équipement et le matériel technologique.

\* La liste ne recense pas les entreprises non-cotées en Bourse.

- AGFA-GEVAERT (équipements médicaux)
- BARCO (composants et équipements électroniques)
- BEKART (outillage industriel)
- BELGACOM (télécommunications)
- BOEING (aéronautique)
- BOMBARDIER (aérospatiale et défense)
- CFE (ingénierie et construction)
- CONNECT GROUP (composants et équipements électroniques)
- DRD GOLD (extraction d'or)
- ECKERT-ZIEGLER BG (équipements médicaux)

- ECONOCOM (services informatiques)
- ELIA SYSTEM OPERATOR (gestionnaire de réseau haute tension)
- EMD MUSIC (conception et distribution d'instruments de musique)
- EVS BROADCAST EQUIPMENT (conception d'équipements numériques)
- FLEXOS (services informatiques)
- FLORIDIENNE (production de sels de métaux)
- GENERAL ELECTRICS (électricité)
- GOLDFIELDS (extraction d'or)
- HARMONY GOLD (extraction d'or)
- HAMON (composants électroniques)
- IBA (équipements médicaux)

- KEYWARE TECHNOLOGIES (identification électronique)
- MOBISTAR (télécommunications)
- MEDIVISION (imagerie médicale)
- MELEXIS (semi-conducteurs)
- NYRSTAR (société minière et métallurgique)
- OPTION (technologie sans fil)
- PAYTON PLANAR (inducteurs)
- RIO TINTO (extraction de métaux, dont l'aluminium, le charbon et le cuivre)
- SABCA (aéronautique)
- TEAM INTERNATIONAL (distribution d'appareils électroménagers)

- UMICORE (production et transformation de métaux)
- UNITRONICS (produits électroniques)
- VIOLHALCO (métallurgie)
- ZENITEL (réseaux et communications)
- ZETES INDUSTRIES (identification de biens et personnes)

Ainsi, nous pouvons recenser 36 entreprises majeures potentiellement concernées par une législation européenne plus ambitieuse :

en place un approvisionnement responsable. Une législation de déterminer leur origine et n'ont donc pas de plan pour mettre les secteurs stratégiques particulièrement exposés à l'importation de minerais des conflits? mais très peu se soucient pour autant Chez nous, de nombreuses entreprises exercent des activités dans

européenne qui obligerait l'ensemble des entreprises à faire preuve de diligence raisonnable sur tous les minerais toucherait des acteurs stratégiques belges mais aussi des groupes étrangers enregistrés à la Bourse de Bruxelles.

## QUELLE DILIGENCE RAISONNABLE POUR LES ENTREPRISES ENREGISTRÉES EN BELGIQUE ?

# Comment mettre fin aux "MINERAIS DES CONFLITS" ?

Comment s'assurer que la consommation en Europe de tablettes, smartphones, ordinateurs et autres produits électroniques ne soit plus source de conflits dans les pays du Sud ?



Editeur responsable : Axelle Fischer • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl  
Rue Maurice Lelart, 31, Bte 6 • B-1150 Bruxelles - Belgique • Ne pas jeter sur la voie publique.

